

Québec tient des audiences sur la santé des lacs

En octobre 2009, une commission parlementaire du gouvernement du Québec a sollicité les citoyens et les organismes intéressés à lui faire parvenir des mémoires sur le thème « *Situation des lacs au Québec et cyanobactéries* ». Ceux-ci devaient être examinés lors d'audiences publiques tenues en août 2010.

Les audiences ont été tenues sous l'hospice de la *commission des Transports et de l'Environnement* » dans le but d'obtenir des commentaires sur l'efficacité à ce jour du plan d'action lancé en 2007 pour améliorer la santé des lacs québécois. Depuis ce temps, en 2008, 138 lacs ont connu une ou plusieurs fleurs d'eau (c'est-à-dire des proliférations d'algues bleu-vert avec écume en surface). En septembre 2009, le lac Brome a quant à lui été fermé en raison d'une « grande prolifération d'algues toxiques ».

Au moins 2 associations de l'Estrie ont présenté un mémoire à la commission: le Memphrémagog Conservation Inc (MCI) et Renaissance Lac Brome (RLB).

Malgré une problématique commune, le MCI avait à considérer des éléments qui sont spécifiques à leur lac : (1) leur lac est une source d'eau potable et (2) leur lac chevauche la frontière canadienne et américaine.

Les cyanobactéries (souvent toxiques) sont associées aux proliférations d'algues bleu-vert. Bien que l'apparition de fleurs d'eau soit influencée par de nombreux facteurs dont les conditions météorologiques, il est maintenant reconnu que la croissance excessive des algues bleu-vert est principalement provoquée par la trop grande quantité de phosphore dans l'eau. Le phosphore est contenu dans les déchets animaux et humains tout comme dans des produits tels les détergents à vaisselle et les engrais ; il est également lié aux particules fines des sédiments transportés dans les fossés et ceux au fond des lacs (suite au ruissellement des eaux de surface).

Les mesures correctives recommandées comprennent :

- assurer l'efficacité des systèmes de traitement des eaux usées;
- restreindre le développement autour des lacs et des cours d'eau;
- restreindre l'utilisation de produits contenant du phosphore;
- créer des zones de protection des rives des lacs et des rivières ;
- restreindre la circulation des bateaux qui remuent les sédiments ;
- améliorer les pratiques de construction et de creusage des fossés et ainsi mieux contrôler l'érosion.

Après avoir évalué les progrès réalisés dans chacun de ces domaines, les auteurs des mémoires ont souligné que:

Tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) sont impliqués dans l'établissement de règlements touchant la santé des lacs. Cependant, les juridictions se chevauchent et les principes adoptés par les uns sont souvent incompatibles avec ceux des autres. Il en résulte confusion et inefficacité.

Les administrations publiques ne sont pas organisées par bassin versant. Cela fait en sorte que la responsabilité pour la santé des lacs est souvent diffuse.

Au niveau municipal:

- Les conseils de ville sont réticents à adopter et appliquer des règlements municipaux considérés comme impopulaires par de nombreux citoyens (électeurs); de plus, il est probable que les municipalités n'aient pas les ressources nécessaires à l'implantation des règlements qu'elles adoptent ;
- l'attrait de taxes nouvelles peut contribuer à accroître les pressions pour l'urbanisation à proximité des lacs et des rivières;
- là où des règlements existent concernant les installations septiques et la protection des rives, ceux-ci sont souvent contournés par l'application complaisante des règles, par les notions de « droits acquis » et par les « dérogations mineures »;
- l'amélioration des pratiques en matière de travaux publics (la construction de fossés, par exemple) est souvent contrecarrée par les coûts supplémentaires ou par la résistance des employés.

Il est nécessaire d'intensifier la recherche pour répondre aux questions comme:

- quelle est la capacité de soutien d'un lac face au (1) développement immobilier ? et (2) à la circulation des embarcations à moteur ?
- quels sont les facteurs qui influent l'apparition de fleurs d'eau et la toxicité des cyanobactéries ?

- quel est le cycle de vie des cyanobactéries ?
- Existe-t-il des méthodes plus efficaces, plus consistantes pour mesurer les cyanobactéries ?

Deux exemples illustrent notre propos:

(1) Une association de plaisanciers a demandé la permission d'installer au lac Brome un parcours de ski nautique dont une grande partie était en violation d'un règlement local où la vitesse ne peut excéder 10 km/hre, règlement en vigueur pour éviter de remuer les sédiments riches en phosphore. En dépit de cela, le ministère fédéral des Transports qui a compétence sur la navigation en « eaux navigables » a donné son autorisation. Le conseil municipal (celui qui a précédé l'actuelle administration) a déclaré n'avoir aucune objection !

(2) Le ministère des Affaires municipales exige que les nouveaux aménagements dans les zones rurales se concentrent dans les « périmètres urbains » (zones de haute densité urbaine définies dans les schémas d'aménagement).

Dans le cas de Ville de Lac-Brome, une partie du périmètre urbain entoure le lac. Afin de protéger le lac, le périmètre urbain devrait être re-localisé. Cependant, avant que cela puisse devenir réalité, VLB doit en faire la demande laquelle requiert l'autorisation de plusieurs ministères.

Enfin, il a été souligné que, bien que les associations locales de protection de lac soient actives pour la diffusion de l'information, la motivation de leurs membres, la surveillance de la qualité de l'eau, l'échantillonnage des échantillons d'eau et le lobbying auprès des conseils municipaux, elles manquent de ressources financières et techniques. Dans la plupart des cas, elles ne peuvent pas obtenir le statut d'organisme de bienfaisance pour leur permettre d'émettre des reçus d'impôt suite à un don.



Ce parcours de ski nautique, près de la sortie du ruisseau Coldbrook, est (selon le ministère fédéral des Transports) "à au moins 150 mètres de la rive".

Présentation par Renaissance Lac Brome aux audiences sur le Plan d'action gouvernemental

En août 2010, la *commission des Transports et de l'Environnement* » a tenu des audiences publiques afin d'obtenir les commentaires de divers organismes quant à l'efficacité du plan d'action gouvernemental 2007 visant à améliorer la santé des lacs québécois.

Les trois partis politiques font partie de cette commission dite parlementaire. Renaissance Lac Brome (RLB) a été l'une des associations de lacs invitées à présenter un mémoire.

Parmi les recommandations formulées par le président de RLB, M. James Wilkins, signalons :

- Soutenir financièrement et techniquement les organismes locaux de bassins versants au moyen par exemple d'un programme similaire à celui du défunt « *Programme des lacs* »;
- Modifier la loi sur l'urbanisme pour y ajouter des mesures concernant la qualité de l'eau et ainsi établir une base juridique nécessaire aux réglementations régionales et municipales pertinentes;
- Mettre en place des mesures pour assurer le développement durable du territoire ; appliquer le principe de l'impact environnemental minimal s'appliquant autant aux nouvelles constructions qu'à celles existantes;
- À l'intérieur du MDDEP (ministère québécois de l'Environnement), créer une fonction pour

aider les associations de lacs à travailler plus efficacement;

- Faire un meilleur usage des mesures fiscales pour assurer la qualité de l'eau dans les lacs et les rivières;
- Créer des normes nationales pour harmoniser les règlements s'appliquant aux bassins versants, aux rives, aux engrais, aux détergents contenant des phosphates, etc;
- Réviser et de simplifier les lois provinciales et les diverses juridictions;
- Discuter avec les autorités fédérales: (1) les questions de navigation sur les petits lacs et (2) la possibilité de permettre aux organisations qui ont pour mission de protéger l'environnement d'émettre des reçus d'impôt ;
- Trouver des moyens concrets pour améliorer la gestion par bassin versant impliquant les associations locales et régionales en plus de leur fournir les moyens financiers et les outils juridiques nécessaires;
- Faire la mise à jour du Plan d'action gouvernemental 2007 pour y inclure les suggestions formulées par RLB, en particulier celles relatives aux responsabilités, aux objectifs et aux ressources financières.

Après la présentation de RLB, une période de 50 minutes a été allouée aux membres de la Commission pour poser des questions et discuter avec les représentants de RLB. Il y eut beaucoup d'intérêt pour les questions soulevées par RLB, dont plusieurs touchaient des domaines non abordés par d'autres associations.